

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2014

Le treize février deux mille quatorze, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal LEROY, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **04 février 2014**

TABLEAU DE PRESENCE					
Fonctions	Noms	Présent	Absents excusés	Pouvoir à	
Maire	LEROY Pascal	x			
Adjoints	TAUPIN-GARDIN Patrick	x			
	DENIZO Hervé	x			
Conseillers municipaux	DANILOFF Michel	x			
	DUCROS Alain	x			
	DULIN Jean-Marc	x			
	LEFEBVRE Marianne	x			
	PALHEIRE Gaëlle			x	
	PIFFRET Jean-François			x	DANILOFF Michel

↪ ORDRE DU JOUR ↪

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2013
- 2) Programme d'action PPEANP 2014-2024
- 3) Rapport CLECT - compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie »
- 4) Convention UNADOM
- 5) Convention « Ciné-Sénior »
- 6) Adhésion dispositif « Eco-conditions »
- 7) Informations et questions diverses

OUVERTURE DE SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures 55 par Monsieur le Maire.

- o Election du secrétaire de séance

Selon l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire propose de désigner Madame Marianne LEBVRE comme secrétaire de séance.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Sous réserve d'observations éventuelles, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2013.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

II – PROGRAMME D’ACTION PERIMETRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS - PPEANP 2014-2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé DENIZO, Adjoint chargé du dossier.

Celui-ci rappelle que suite à l’adoption du périmètre du PPEANP par les communes de Marne et Gondoire, ce dernier a été validé par le Conseil Générale en date du 21 décembre 2012. Ce périmètre couvre actuellement 3.695 ha sur le territoire de la CAMG avec 44 exploitations agricoles et 1.700 propriétaires.

Le plan d’action vise à lutter contre l’étalement urbain, à maintenir une agriculture diversifiée économiquement viable, à mettre en valeur les espaces naturels et forestiers et à préserver les paysages.

Il est rappelé que le PPEANP ne peut inclure que des zone A (agricoles) et N (naturelles) des Plan Locaux d’Urbanisme. Il pérennise ce zonage et rend impossible la mutation d’une zone A ou N en zone urbaine (Ux) ou à urbaniser (AU). Une parcelle ne peut être retirée du périmètre que par décret interministériel.

Comme lors de l’approbation du périmètre, il est nécessaire que chaque commune adopte le programme d’actions du PPEANP qui peut se résumer sur les 4 thèmes suivants :

- 1) maintenir et développer une agriculture diversifiée et économiquement viable,
- 2) préserver et mettre en valeur les paysages,
- 3) renforcer la gestion crs espaces forestiers,
- 4) protéger et restaurer les continuités écologiques pour créer une trame verte et bleue fonctionnelle.

Monsieur Hervé DENIZO présente et commente le tableau résumant les 34 actions avec les ordres de priorité.

Madame Marianne LEFEBVRE demande quelles actions vont être menées pour notre commune dans l’avenir. Monsieur Hervé DENIZO répond que cela concernera principalement la préservation des zones humides comme le Ru de l’entonnoir et la mare à Gros. Par ailleurs, lors de l’élaboration du plan d’action, nous avons demandé que soit ajoutée l’existence de l’ancienne carrière de la Fosse Colas. Cette demande a été également formulée par l’association « les Amis de Carnetin ».

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal

- **donne son accord sur le programme d’actions** du Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) sur le territoire de Marne-et-Gondoire.

APPROUVE A L’UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

III - RAPPORT CLECT

Compétence « Protection et mise en valeur de l’environnement et du cadre de vie »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, Adjoint délégué chargé du dossier.

Celui-ci fait part à l’assemblée de la nécessité de se prononcer sur le rapport final de la CLECT relatif aux transferts de charges concernant la compétence « Protection et mise en valeur de l’environnement et du cadre de vie ». Ce rapport d’évaluation des charges transférées a été adopté à l’unanimité par les membres du CLECT en date du 03 décembre 2013.

Monsieur le Maire propose à l’assemblée d’approuver le rapport final de la CLECT.

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal

- **approuve** le rapport final de la CLECT relatif aux transferts de charges du 03 décembre 2013.

APPROUVE A L’UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

IV – CONVENTION UNADOM

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, Adjoint chargé des finances.

Ce dernier rappelle à l'assemblée l'utilité de cette association sur notre commune pour des personnes qui expriment un besoin d'aide pour la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne. Il donne ensuite lecture de la convention définissant les modalités de collaboration et de versement de subvention permettant de financer les frais de fonctionnement.

Le montant horaire de la participation communale pour 2014 a été fixé à **4,54 €**
La participation communale de **0,50 €** par habitant reste identique depuis 2010.

Chaque année, un avenant à cette convention déterminera le montant horaire de la participation communale.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'UNA'DOM pour une durée de trois ans,
- **dit** que le montant de la subvention est prévu au budget unique.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

V – CONVENTION « Ciné-Sénior »

Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, Adjoint chargé des finances fait part à l'assemblée de la demande reçue courant janvier du cinéma "Le Cinq" de Lagny-sur-Marne pour reconduire le partenariat avec la commune de Carnetin. Il est à signaler que le "ciné-sénior" rencontre un vif succès.

Le principe est simple et convivial : une séance de cinéma par mois, le jeudi au prix unique de **5 €** dont :

- **3 €** sont réglés par la personne de plus de 60 ans des communes partenaires (sous présentation d'un justificatif),
- **2 €** seront financés par la commune.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

VI – ADHESION AU DISPOSITIF « Eco-conditions »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé DENIZO, Adjoint chargé du dossier. Celui-ci explique que la commune de Carnetin est concernée par les Eco-conditions départementales en tant que membre de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire (CAMG), maître d'ouvrage des travaux d'assainissement sur son territoire. L'adhésion de la commune de Carnetin à cette démarche environnementale est indispensable à la CAMG pour pouvoir bénéficier des aides financières allouées par le département de Seine et Marne dans le domaine de l'assainissement.

Le Conseil municipal est en conséquence invité à délibérer sur l'application de cette éco-condition et à s'engager à :

- **Adhérer** à la démarche environnementale que portera la CAMG
- **Réduire** l'utilisation des produits phytosanitaires sur la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** de mettre en œuvre la démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux
- **S'engage** fournir annuellement au département les données sur ces pratiques.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

VII – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

○ Elections municipales

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections municipales qui auront lieu les **23 et 30 mars 2014**. Un dépliant sera prochainement être distribué afin d'expliquer les nouvelles procédures pour les électeurs. Pour ce qui concerne Carnetin (moins de 1000 habitants), les nouveautés sont les suivantes : Pour être candidat, il faut se déclarer avant le 6 mars auprès de la préfecture. Le panachage est toujours possible, par contre il est impossible de voter pour une personne non candidate

○ Schéma des carrières d'exploitation du gypse de la butte de l'Aulnaie

Monsieur Hervé DENIZO informe que Madame Michèle PELABERE (conseillère générale) a présenté un amendement portant sur la préservation de la promenade de la Dhuis. Cet amendement a été adopté à l'unanimité par le Conseil Général le 20 décembre 2013.

○ Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Lagny

Monsieur Hervé DENIZO fait part à l'assemblée d'un courrier de Monsieur le Président du S.I.A.E.P. donnant informations sur la qualité de l'eau produite sur le territoire de la région de Lagny sur Marne. Monsieur Michel DANILOFF fait remarquer que l'eau est beaucoup plus chlorée le matin.

○ Antenne Bouygue

Monsieur Alain DUCROS demande si le document d'information promis par Bouygues Télécom est arrivé. Monsieur Hervé DENIZO répond que le Document d'Information Mairie est arrivé et qu'il est consultable.

○ Réseau de bibliothèque

Monsieur Alain DUCROS demande où en est l'installation du réseau des bibliothèques sur le territoire de la communauté d'Agglomération Marne et Gondoire. Monsieur le Maire répond que plusieurs bibliothèques fonctionnent déjà en réseau.

○ Défibrillateur

Madame Marianne LEFEBVRE demande s'il y a un défibrillateur en mairie. Monsieur le Maire répond que la demande n'a jamais été faite et que cela nécessite une formation.

○ Etat des finances de la commune

Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN présente le bilan comptable de 6 ans de mandature aux Conseillers.

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00

<i>Emargements</i>		
Pascal LEROY	Patrick TAUPIN-GARDIN	Hervé DENIZO
Michel DANILOFF <i>Absent</i> <i>Pouvoir de Marianne. LEFEBVRE</i>	Alain DUCROS	Jean-Marc DULIN
Marianne LEFEBVRE	Gaëlle PALHEIRE <i>Absente</i>	Jean-François PIFFRET